

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 24 novembre 2020

N° Ordre	Objet de la délibération
84bis	Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission – Non soumis au vote
85	ALSH Petites Vacances de Février - Tarifs
86	Achat de terrain auprès de Mr et Mme DISSAUX – Annule et remplace la délibération n°2020-070 du 31 août 2020
87	Tarifs municipaux 2021
88	Action sociale – Attribution de cartes cadeaux – Annule et remplace la délibération du 12 décembre 2018
89	Signature du Protocole de lutte contre l'habitat indigne
90	Eau potable – Présentation du rapport annuel du délégataire 2019 – Non soumis au vote
91	Taxe d'aménagement
92	Réhabilitation de l'ancien hospice en ville – Sollicitation au titre du Plan de Relance de l'Etat
93	Réhabilitation de l'ancien hospice en ville – Création d'une maison des associations – Sollicitation auprès de la CAF du Pas-de-Calais
94	Réhabilitation de l'ancien hospice en ville – Délibération cadre
95	Acte de constitution d'usufruit temporaire et acte de cession de la nue-propriété avec transfert de propriété différé du bâtiment Résidence Accueil au profit de la société HLI
96	Attribution de MAPA – Requalification urbaine et paysagère des abords de l'hospice
97	Admissions en non valeur
98	Affectation de résultat 2019 du budget communal – Annule et remplace la délibération n°2020-17 du 10 mars 2020
99	Décisions modificatives n°3 – Budget communal
100	Clôture régie Timbres collector Gendarmerie
101	Vente par la SA d'HLM SIA Habitat d'un logement sis à Saint-Venant – Demande d'avis de la commune

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 24 novembre 2020 à 19 heures 30 minutes
Salle des Fêtes

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANDERBEKE Stéphane

Procurator(s) :

M. VANYPER Morgan donne pouvoir à M. VANDERBEKE Stéphane, M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît, M. VANBERGUE Guy donne pouvoir à M. GALLOIS Dominique

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. DELANNOY Michaël, M. VANBERGUE Guy, M. VANYPER Morgan

Secrétaire de séance : M. GONTIER Benjamin

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Benjamin GONTIER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que les remarques concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal ont été prises en compte à savoir :

- correction des votes pour la délibération n°2020-77
- remarque de Monsieur Dominique Gallois sur la participation de la mairie aux frais de ménage du centre équestre et la demande de supprimer cet article du projet de convention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires de l'ancienne ferme Trinel, Rue de Guarbecque exigeant que tout ce qui se trouve au-dessus du niveau naturel soit retiré, afin de respecter les dispositions du PLU et du PPRI.

2020-84bis - Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Martine IDIR élue sur la liste 'Saint-Venant, Notre Ville' a présenté par courrier en date du 25 mai 2020, reçu en mairie le 26 mai 2020 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Valérie SENECAAT par courrier en date du 18 novembre 2020, reçu en mairie le 23 novembre 2020 informe ne pas vouloir prendre le poste de conseillère municipale.

Monsieur Éric DEPLANQUE est donc appelé à remplacer Madame Martine IDIR au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur Éric DEPLANQUE est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal prend donc acte de l'installation de Monsieur Éric DEPLANQUE en qualité de conseiller municipal.

2020-085 ALSH Petites Vacances de Février - Tarifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un Centre de Loisirs sans Hébergement pendant les vacances de Février du 22 au 26 février 2021 ouvert aux enfants résidant à Saint-Venant ou étant scolarisés au Groupe Scolaire Lamartine-Prévert.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

	QF<700 €	701 € <QF >1300 €	>1301 €
Journée	53 €	58 €	63 €
2ème enfant et suivant			
Journée	48 €	53 €	58 €

- De fixer le tarif de la garderie pendant la période du CLSH Petites Vacances à savoir 2 heures le matin et 1 heure le soir ainsi qu'il suit :
 - o Le matin 1,50 €
 - o Le soir 1,00 €
 - o Matin et soir 2,00 €
 - o Dépassement après 18h15 2,00 €
- De recruter jusqu'à 10 animateurs pour la session,
- De rémunérer le personnel en application de la filière animation de la fonction publique territoriale selon les fonctions assurées pendant le centre, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Rémunération forfaitaire	Préparation pédagogique du centre (forfait)
Directeur	85 € / jour	160 €
Directeur adjoint	70 € / jour	105 €
Animateur	60 € / jour	30 €
Animateur stagiaire	50 € / jour	25 €

Animateur non diplômé	35 € / jour	20 €
-----------------------	-------------	------

- De rembourser les frais de séjour dès le 5^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical,
- De contracter les assurances nécessaires en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement du CLSH,
- Que le paiement soit effectué uniquement à la Trésorerie de Saint-Venant,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions relatives au fonctionnement du CLSH Petites Vacances de Février et approuve les tarifs proposés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

86 - Achat de terrain auprès de Mr et Mme DISSAUX - Annule et remplace la délibération n°2020-070 du 31 août 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter des parcelles de terre en nature de pré appartenant à Mr et Mme Cyril DISSAUX cadastrées ZE 136 et 137, soit 20 490 m², sises sur la commune d'Haverskerque, moyennement le prix forfaitaire de 35 000 €

Le conseil municipal, après délibération,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée ZE 136 et ZE 137 soit 20 490 m² appartenant à Mr et Mme Cyril DISSAUX au prix forfaitaire de 35 000 €.

CHARGE Maître THERET-VACOSSIN de l'étude d'Armentières sise 112-118 rue de Dunkerque à Armentières de rédiger les actes notariés

AUTORISE Mr le Maire à signer l'acte de vente et à régler tous les frais afférents à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 4, Abstention : 0)

2020-087 Tarifs municipaux 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs municipaux présentés dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

D'APPROUVER les tarifs municipaux 2021 détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-088 Action sociale - Attribution de cartes cadeaux - Annule et remplace la délibération du 12 décembre 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait, indépendamment des prestations sociales proposées par le CNAS (Comité National d'Actions Sociales), d'attribuer une aide pour Noël aux agents de la commune, sous forme de cartes cadeaux, prestation sociale que le CNAS n'offre pas, de la manière suivante :

- Carte cadeaux d'un montant de 20 € maximum aux agents stagiaires, titulaires et aux retraités
- Bon d'une valeur de 20 € valable dans les commerces saint-venantais aux agents stagiaires, titulaires et aux retraités
- Carte cadeaux pour un jouet d'un montant de 50 € aux enfants du personnel jusqu'à 18 ans

Considérant que cette prestation sera versée annuellement en décembre.
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'une aide complémentaire aux prestations sociales proposées par le CNAS, à savoir l'octroi pour Noël :

- Carte cadeaux d'un montant de 20 € maximum aux agents stagiaires, titulaires et aux retraités
- Bon d'une valeur de 20 € valable dans les commerces saint-venantais aux agents stagiaires, titulaires et aux retraités
- Carte cadeaux pour un jouet d'un montant de 50 € aux enfants du personnel jusqu'à 18 ans

DIT que cette prestation sociale sera versée annuellement en décembre

DIT que les crédits sont inscrits au budget

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-089 Signature du Protocole de lutte contre l'habitat Indigne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la lutte contre l'habitat indigne apparaît comme l'une des orientations majeures du nouveau PLH adopté en 2019 par la CABBALR.

Par délibération du 05 février 2020, la CABBALR a décidé de mettre en œuvre un nouveau protocole pour une durée de 6 ans sur l'ensemble de son territoire afin de renforcer le partenariat avec l'Etat, le Département, la CAF et les communes. Ce nouveau document intègre des évolutions législatives (lois ALUR et Elan) et leurs dispositifs coercitifs.

Aujourd'hui la CABALR souhaite associer toutes les communes pour agir collectivement contre le mal logement.

Le Conseil Municipal, après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le parc privé de la CABBALR

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 4)

2020-090 Eau potable - Présentation du rapport annuel du délégataire 2019

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers, ainsi que le rapport annuel du délégataire, Véolia

Le Conseil Municipal prend du rapport du délégataire 2019

2020-091 - Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26 novembre 2015 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 2% et les exonérations instituées, ainsi que la délibération n°2016-13 du 31 mars 2016 fixant à 15% ce taux pour un secteur délimité.

Le conseil municipal, après délibération, décide

Vu les articles L.331-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

- **De maintenir** sur le territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2%, sauf pour le secteur délimité sur le plan ci-joint où la délibération N°2016-13 du 31 mars 2016 fixe le taux de la taxe d'aménagement à 15%
- **D'exonérer** en tout ou partie chacune des catégories de construction ou aménagements suivants :

EXONERATIONS TOTALES

- Dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaires des monuments historiques ;
- Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

EXONERATIONS A 50% de droit

- Les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 du code de l'urbanisme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-092 Réhabilitation de l'ancien hospice en ville - Sollicitation au titre du Plan de Relance de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne friche médico-sociale de l'ancien hospice départemental.

Ce projet global de requalification du site comprend plusieurs phases de travaux :

- Phase 1 : Démolitions : purges de bâtiments
- Phase 2 : Création d'une résidence accueil pour 16 personnes
- Phase 3 : Création d'une épicerie sociale et de jardins pédagogiques
- Phase 4 : Restauration de la Porte d'Aire et d'un décor monumental
- Phase 5 : Création d'une maison des associations
- Phase 6 : Création de logements étudiants
- Phase 7 : Traitement du mur d'enceinte
- Phase 8 : Création d'un espace culturel
- Phase 9 : Aménagement d'un parking paysager

La ville sollicite l'Etat au titre du Plan de Relance sur les phases 5 à 9.

L'estimation de ces 5 phases de travaux est de 5 444 916,74 € HT soit 6 533 900,08 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

- Conseil Régional	1 000 000,00 €
- Conseil Départemental	410 306,00 €
- Etat FSIL	486 901,00 €
- Etat Plan de Relance	2 177 966,69 €
- Autres	272 245,83 €
- Commune	1 097 497,23 €
o Soit un total de	5 444 916,76 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre du Plan de Relance sur ce projet.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires potentiels susceptibles d'apporter une contribution financière à ce projet

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-093 Réhabilitation de l'ancien hospice en ville - Création d'une Maison des Associations - Sollicitation auprès de la CAF du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne friche médico-sociale de l'ancien hospice départemental.

Ce projet global de requalification du site comprend plusieurs phases de travaux dont celle de la création d'une maison des associations qui a pour objectif de pallier au manque de locaux capables d'accueillir toutes les activités associatives présentes sur la commune.

Ce projet est estimé à 2 983 483 € HT.

Afin de réduire le coût résiduel à charge de la commune, le Conseil Municipal après délibération, décide

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais sur ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-094 Réhabilitation de l'ancien hospice en ville - Délibération cadre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne friche médico-sociale de l'ancien hospice départemental.

Ce projet global de requalification du site comprend plusieurs phases de travaux :

- Phase 1 : Démolitions : purges de bâtiments
- Phase 2 : Création d'une résidence accueil pour 16 personnes
- Phase 3 : Création d'une épicerie sociale et de jardins pédagogiques
- Phase 4 : Restauration de la Porte d'Aire et d'un décor monumental
- Phase 5 : Création d'une maison des associations
- Phase 6 : Création de logements étudiants
- Phase 7 : Traitement du mur d'enceinte
- Phase 8 : Création d'un espace culturel
- Phase 9 : Aménagement d'un parking paysager

L'estimation de ces phases de travaux est de 7 618 057 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires potentiels susceptibles d'apporter une contribution financière à ce projet

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-095 Acte de constitution d'usufruit temporaire et acte de cession de la nue-proprété avec transfert de propriété différé du bâtiment Résidence Accueil au profit de la société HLI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancien hospice départemental et plus particulièrement le projet de création d'une résidence accueil de 16 logements PLAI, de salles d'activités et d'une épicerie solidaire.

Ce projet de création est mené en partenariat avec la société HLI, filiale de la SA Habitat Hauts de France et l'association La Vie Active et il fait suite à un appel à projets lancé par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

La commune de Saint-Venant s'engage à réaliser l'intégralité des travaux au sein du bien objet des présentes pour son compte et sous sa responsabilité au plus tard le 31 mai 2021. La commune de Saint-Venant supportera l'intégralité des coûts de ces travaux.

L'étendue des travaux HT à réaliser par la Commune est la suivante

Lot 1 Démolitions Gros œuvre	279 424,05 €
Lot 2 Ravalement	462 918,50 €
Lot 3 Charpente Bois	294 633,01 €
Lot 4 Couverture Etanchéité	241 309,48 €
Lot 5 Métallerie	95 620,00 €
Lot 6 Menuiseries extérieures	203 948,28 €
Lot 7 Plâtrerie/Isolation/Menuiseries intérieures	232 622,80 €
Lot 8 Carrelage – Faiences	52 968,24 €
Lot 9 Peintures – Sois souples	70 849,64 €
Lot 10 Electricité	113 568,00 €
Lot 11 Chauffage/Plomberie/VMC	149 647,65 €
Lot 12 VRD Espaces verts	194 809,00 €
Soit un total de travaux HT de	2 392 318,65 €

Les parcelles concernées sont les parcelles

- Section AH, n°273, lieudit L'HOSPICE EN VILLE, pour une contenance de 3a83ca

- Section AH, n°274, lieudit L'HOSPICE EN VILLE, pour une contenance de 2a19ca

Soit une contenance totale de 6a02ca.

CONSIDERANT que le public visé par ces logements sociaux sont des personnes autonomes et stabilisées, à très faible revenu, ayant besoin d'un accompagnement proposé par les résidences accueils,

CONSIDERANT que ce dispositif de résidence accueil s'inscrit pleinement dans toutes les missions spécifiques ou périphériques qui s'appuient sur l'expertise des équipes soignantes chargées de mettre en place les outils de soins et d'intégration de tout public,

CONSIDERANT que le montage financier réalisé par HLI prend en compte les contraintes imposées par les services de l'Etat, et les capacités financières des locataires,

CONSIDERANT le projet de constitution d'usufruit temporaire au profit de la société HLI par la ville de Saint-Venant d'une durée de 15 ans et 1 mois du bien sus-désigné pour un montant de 837 200 € HT payé intégralement comptant au jour de la régularisation de l'acte de constitution d'usufruit,

CONSIDERANT le projet de cession à HLI par la ville de Saint-Venant de la nue-propiété avec transfert de propriété différé de 15 ans à compter de la signature de l'acte de cession du bien sus-désigné pour un montant de 982 500 € HT payé intégralement comptant au jour de l'acte de cession,

Vu l'avis des Domaines ci-annexé pour le projet de constitution d'un usufruit temporaire d'une durée de 15 ans et 1 mois.

Vu l'avis des Domaines ci-annexé pour le projet de cession de la nue-propiété avec transfert de propriété différé de 15 ans à compter de la signature de l'acte de cession,

Vu l'objectif d'intérêt général, à savoir la mise en œuvre du droit au logement pour tous, et les contreparties imposées à l'acquéreur,

Le conseil municipal, après délibération, décide

DE DEROGER aux avis des Domaines ci-annexés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer, savoir :

- L'acte de constitution d'usufruit temporaire au profit de la société HLI d'une durée de 15 ans et 1 mois du bien sus-désigné pour un montant de 837 200 € HT payé intégralement comptant au jour de la régularisation de l'acte de constitution d'usufruit,
- L'acte de cession de la nue-propiété avec transfert de propriété différé de 15 ans à compter de la signature de l'acte de cession du bien sus-désigné pour un montant de 982 500 € HT payé intégralement comptant au jour de l'acte de cession,
- et tous les documents y afférant.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 4)

2020-096 Attribution de MAPA - Requalification urbaine et paysagère des abords de l'hospice

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de requalification urbaine et paysagère des abords de l'hospice sis Rue de Paris et Chemin de Ceinture à Saint-Venant.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour ces travaux.

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 18 novembre 2020,

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

D'AUTORISER Monsieur Christian GALLOIS, représentant du pouvoir adjudicateur à signer le marché de requalification urbaine et paysagère des abords de l'hospice

Entreprise : Eurovia

Montant MAPA : 615 469,00 € HT soit 738 562,80 € TTC

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-097 Admissions en non valeur

Sur proposition de Monsieur le Trésorier municipal,
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de statuer sur l'admission en non valeur :

- de factures de CLSH pour un montant de 153,50 €
- de factures de babygym pour un montant de 14,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

DECIDE de statuer sur l'admission en non valeur :

- de factures de CLSH pour un montant de 153,50 €
- de factures de babygym pour un montant de 14,31 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-098 Affectation de résultat 2019 du budget communal - annule et remplace la délibération n°2020-17 du 10 mars 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, André FLAJOLET, a approuvé lors de sa séance du 10 mars 2020 le compte administratif de l'exercice 2019.

Or, suite au transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane au 1er janvier 2020, Monsieur le Maire informe le conseil que le résultat du budget eau potable 2019 doit être affecté au budget communal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	331 243,54
- un déficit de fonctionnement du budget eau	-56 899,91
- un excédent reporté de	347 035,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	621 379,15
- un excédent d'investissement du budget eau	121 901,35
- un déficit d'investissement de	-552 344,16
- un excédent des restes à réaliser de	297 112,00
Soit un besoin de financement de	133 330,81 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	621 379,15
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	133 330,81
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	488 048,34
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	430 442,81

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-099 Décisions modificatives n°3 - Budget communal

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE les décisions modificatives suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

023	- 1 854 131 €
60632	- 9 968 €

Section de Fonctionnement

Recettes

002	65 002 €
752	- 1 986 000 €
7788	56 899 €

Section d'Investissement

Dépenses

001	- 121 902 €
1068	121 901 €
1641	- 500 000 €
2031 Prog 107	- 4 680 €
2031 Prog 50	- 236 873 €
2033 Prog 50	1 404 €
2033 Prog 54	864 €
2111 Prog 28	3 698 €
2121 Prog 29	96 100 €
2188 Prog 103	- 5 243 €
2188 Prog 23	- 8 000 €
2313 - 041	13 958 €
2313 Prog 50	265 413 €
2315 Prog 107	- 94 000 €
2315 Prog 24	500 €
2315 Prog 54	759 923 €
238 Prog 50	13 958 €

Recettes

021	- 1 854 131 €
024	1 926 000 €
1068	- 121 902 €
1322 Prog 29	44 093 €
1322 Prog 50	316 605 €
1322 Prog 54	126 653 €
1323 Prog 50	-217 747 €
1323 Prog 54	126 653 €
1327 Prog 107	- 53 161 €
1327 Prog 50	- 192 500 €
1327 Prog 54	192 500 €
238 - 041	13 958 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-100 Clôture régie Timbres collector Gendarmerie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de clôturer la régie 'Timbres Collector' ouverte en 2016 pour l'inauguration de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire propose également de rapatrier en mairie les carnets de timbres déposés en trésorerie pour un usage interne des timbres.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de clôturer la régie 'Timbres Collector'

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-101 Vente par le SA d'HLM SIA Habitat d'un logement sis à St Venant - Demande d'avis de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SA d'HLM SIA Habitat souhaite procéder à la cession d'un logement locatif sociale situé à Saint-Venant, 100 rue Jean Moulin.

Conformément aux articles L433-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal doit être consulté afin d'émettre un avis sur cette cession, en tant que commune d'implantation du logement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à cette cession

VOTE : Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que par courrier Mr Philippe POLAN, Trésorier, indique que la structure administrative de la perception de Saint-Venant va évoluer au 1^{er} janvier 2021 pour devenir une antenne de Lillers spécialisée dans la gestion de l'EPSM et des établissements médico-sociaux. Pour la commune nous dépendront à compter du 1^{er} janvier 2021 de la trésorerie de Lillers.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir fait une réponse écrite négative à un particulier lui ayant demandé à ce que la commune se positionne contre le développement des compteurs LINKY.

Monsieur le Maire informe le conseil que le Préfet a réquisitionné l'EPSM Val de Lys Artois pour l'accueil de migrants et de SDF sous couvert d'un opérateur social chargé d'assurer le quotidien de ces personnes.

Benoît DELBECQUE informe le conseil des chantiers de travaux qui débuteront en début d'année 2021

- Rue d'Aire : assainissement
- Chemin de ceinture : travaux de voirie

La commission voiries aura à travailler sur le plan de circulation pendant les travaux et après travaux.

Marie-Claude BECUE indique qu'il n'y aura pas de passage à domicile des élus pour distribuer le colis aux aînés cette année, considérant les mesures sanitaires à respecter. Les bons d'achat (2 bons de 15 € et un bon de 5 €) seront envoyés par courrier avant Noël.

Dominique GALLOIS se dit inquiet quant au manque de visibilité sur la stratégie budgétaire de la commune. Il émet deux propositions :

- inviter la commission Finances à réfléchir sur les solutions pour créer un fonds de roulement permettant de palier aux décalages entre les dépenses et les rentrées de subventions.
- demander une analyse prospective au Trésorier qui permettrait de donner aux élus une visibilité à moyen et long terme

Monsieur le Maire indique qu'avec les services il est en train de préparer ce travail et qu'il reviendra vers la commission Finances et le conseil municipal vers le mois de Février.

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'avec la crise sanitaire, beaucoup de services administratifs fonctionnent au ralenti.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Fait à SAINT-VENANT
Le Maire,

Jul. FRAJORET

